



Photos d'archives

DOSSIER DE PRESSE

- Commémoration -

97^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918

- Mercredi 11 novembre 2015 -

Contacts Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

La cérémonie de commémoration du 97^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre a été présidée par le Haut-Commissaire de la République, M. Lionel BEFFRE, en présence des hautes autorités de l'Etat et de la Polynésie française.

Elle a été marquée par une cérémonie militaire à 8h30, ce mercredi 11 novembre 2015, au Monument aux Morts de Papeete, avenue Pouvanaa a Oopa, à laquelle ont participé les forces armées en Polynésie française aux ordres du Contre-Amiral, Bernard-Antoine MORIO de L'ISLE, Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française.

A cette occasion, des élèves d'une classe de 3^{ème} du collège de Papara et d'une classe du lycée professionnel de Saint Joseph ont participé à cette cérémonie, en plus des jeunes qui ont effectué leur « Journée Défense et Citoyenneté » ce même jour.

DEROULEMENT GENERAL DE LA CEREMONIE

08h15 : Arrivée du commandant des troupes
Inspection des troupes
Honneurs aux emblèmes

08h30 : Arrivée du Haut-Commissaire et des autorités
Salut au drapeau de la gendarmerie par les autorités

08h40 : Remise de décorations

Lecture du message de M. Jean-Marc TODESCHINI, Secrétaire d'Etat, chargé des anciens combattants et de la mémoire, par M. Lionel BEFFRE, Haut-Commissaire de la République en Polynésie française

08h50 : Dépôt de gerbes
Minute de silence
Marseillaise
Salut aux autorités, aux anciens combattants et aux délégations
Fin de la cérémonie

A l'issue de la cérémonie, les anciens combattants ont été conviés à un rafraîchissement servi à la Résidence de Papeete.

10h00 : Le Haut-Commissaire a rencontré 35 jeunes effectuant leur « Journée Défense et Citoyenneté »

Contacts Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

REMISE DE DECORATIONS



Chevalier de la Légion d'Honneur, remise par le Contre-Amiral Bernard-Antoine MORIO DE L'ISLE, Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française, au :

- Commissaire en chef de 1^{ère} classe, Olivier GOUDARD
- Lieutenant-colonel, Yan RICHERME
- Lieutenant de vaisseau, Mickaël JOLY



Chevalier de l'Ordre national du mérite, remise par le Contre-Amiral Bernard-Antoine MORIO DE L'ISLE, Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française, au :

- L'ingénieur en chef des études technique d'armement, Georges VERHAEGHE
- Lieutenant-colonel, Jean-François JOUANNEAU
- L'adjudant-chef, Alain KELLER

Chevalier de l'Ordre national du mérite, remise par le Colonel Christophe VEUILLE, Commandant en second, représentant le Commandant de la gendarmerie pour la Polynésie française, au :

- Chef d'escadron, Yannick MAHE

JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE ORGANISEE AU SEIN DES LOCAUX DU HAUT-COMMISSARIAT

A l'occasion du 97^{ème} anniversaire de l'Armistice de la fin de la Première guerre mondiale, une trentaine de jeunes, convoqués pour la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), ont assisté à la cérémonie qui s'est déroulée devant le Monument aux Morts de Papeete.

La présence de jeunes convoqués en JDC à une cérémonie commémorative a pour but de sensibiliser les jeunes générations au devoir de mémoire.



Photos d'archives de la JDC du 11 novembre 2014 dans les locaux du Haut-commissariat

Depuis le mois d'octobre 1998, la DSN est responsable de l'organisation de la JDC qui constitue, après l'enseignement de défense en collège et lycée puis le recensement en mairie, la dernière étape du parcours de citoyenneté. Centrée sur le développement de l'esprit de défense auprès de la jeunesse, cette journée est complétée par la détection des jeunes en difficulté socio-éducative et, depuis le mois d'avril 2015, par une sensibilisation à la sécurité routière.

Dans ce cadre général, le centre du service national (CSN) de la Polynésie française convoque annuellement, en moyenne, 4 500 jeunes filles et garçons, dont 75% sur l'île de Tahiti. Ainsi, environ 130 JDC sont organisées par an dont 110 sur l'île de Tahiti, principalement sur les trois sites militaires de Faa'a (groupement aéronautique militaire), Papeete (base navale) et Arue (caserne lieutenant-colonel Broche).

Contacts Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

MESSAGE DU SECRETAIRE D'ETAT, CHARGE DES ANCIENS COMBATTANTS ET DE LA MEMOIRE

**Commémoration de la Victoire et de la Paix
Hommage à tous les « morts pour la France »**

**Message du 11 novembre 2015 du
Secrétaire d'Etat, chargé des Anciens combattants et de la mémoire**

Le 11 novembre 1915, il y a cent ans, la France, l'Europe et une partie du monde sont engagées depuis près de quinze mois dans ce qui allait devenir la Première Guerre mondiale.

Les combats s'intensifient dans nos territoires, en Champagne, en Artois, dans les Vosges, mais aussi sur le front d'Orient : l'année 1915 sera la plus meurtrière de tout le conflit.

Au cours de l'année 1916, la France va connaître deux batailles qui marqueront à jamais ses paysages et les familles de millions de soldats : à Verdun où sont tombés des combattants français venus de métropole, d'Outre-mer et des anciennes colonies, le chiffre des pertes françaises et allemandes s'élève à 700 000 ; dans la Somme où les pertes atteignent le million, des Africains du Sud, des Australiens, des Britanniques, des Canadiens, des Irlandais et des Néo-Zélandais se battent aux côtés des soldats de notre armée.

En 2016, le souvenir de ces combats réunira tous les pays qui ont pris part à cette guerre que l'histoire a retenue comme étant la « Grande Guerre ». Les cérémonies commémoratives, le 29 mai à Verdun dans la Meuse, le 1^{er} juillet à Thiepval dans la Somme, seront l'occasion d'inviter chacune et chacun à mesurer à quels extrêmes le nationalisme a conduit l'Europe et à se replonger dans ses souvenirs familiaux. Cet hommage exceptionnel doit trouver un relais dans l'ensemble de nos territoires et les maires seront invités à organiser le 29 mai une cérémonie dans leurs communes.

Cet hommage aux combattants de la Grande Guerre ne date pas d'aujourd'hui. Le 8 avril 1915, une loi crée une nouvelle décoration militaire destinée à saluer les combattants, français ou étrangers, dont le comportement au combat, à titre individuel ou collectif, mérite d'être cité en exemple : la Croix de guerre 1914-1918 est remise à des combattants et à des communes.

... /...

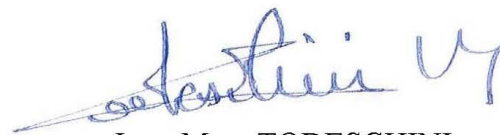
Contacts Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Devenue la Croix de guerre 1939-1945 puis la Croix de la valeur militaire en 1956, elle distingue les militaires – et, depuis peu, les civils – ayant accompli des actions d’éclats pendant des guerres, des missions ou des opérations extérieures.

Ces décorations sont un lien intergénérationnel indélébile qui regroupe toutes celles et tous ceux qui ont fait la démonstration de leur courage, de leur sens du devoir et de leur esprit de sacrifice de 1915 à nos jours. Certains d’entre eux en restent marqués dans leur chair ; d’autres ont leur nom inscrit sur les monuments aux morts, devant lesquels la Nation toute entière se recueille aujourd’hui.

Tous les « morts pour la France », hier dans la Grande Guerre, dans la Seconde Guerre mondiale, dans les guerres de décolonisation, aujourd’hui dans les opérations extérieures sont désormais réunis dans le souvenir et dans l’hommage de la Nation. Ne pas les oublier, et transmettre le message mémoriel aux jeunes générations est notre devoir et relève de notre responsabilité collective.



Jean-Marc TODESCHINI